



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2022

MAIRIE

18 Avenue de la Gare

54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Etai(ents) présents : Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

Etai(ent) excusé(s) : Mme LURION Eve-Hélène

Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. LAMOISE Régis

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 15

Absents : 0

Excusés : 1

Nombre de suffrages
exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Acquisition foncière – Terrain situé Chemin du Sauvieux
Délibération n°2022 - 22

Date de convocation

25/03/2022

Date d'affichage

1^{er}/04/2022

Madame le Maire explique que dans le cadre du Projet Urbain Partenarial rue du Sauvieux, la commune de Bayon se porte acquéreur de la parcelle AE 9 d'une surface de 182 m² appartenant à Monsieur CUNY Pascal (voir plan joint).

L'acquisition porte sur un montant de 7 280 € pour la parcelle + frais d'actes notariés.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

1^{er}/04/2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE

Madame le Maire à acheter la parcelle AE 9 d'une surface de 182 m² pour un montant de 7 280€ plus les frais afférents et à signer tous les actes s'y référant.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

